

La violence conjugale et les femmes autochtones au Québec : état des lieux et des interventions

*MONTMINY Lyse, BRASSARD Renée, JACCOUD Mylène,
BOUSQUET Marie-Pierre, HARPER Elizabeth*

**FQRSC, MSSS, Commission de la santé et des services sociaux
des Premières Nations du Québec et du Labrador 2008-2011**

Résumé

La violence conjugale constitue un problème majeur au Canada. Le nombre de cas de violence conjugale rapportée au pays a augmenté dans une proportion de 83% entre 1987 et 1992. Un rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones du Canada montre que la violence est le problème social le plus répandu et le plus coûteux chez les peuples autochtones. Les recherches effectuées auprès des femmes autochtones montrent que celles-ci présentent un risque plus élevé que les autres femmes canadiennes d'être victimes de violence conjugale. Les femmes autochtones sont aussi victimes d'actes de violence plus sévère que leurs consoeurs non-autochtones. Sachant cela, il n'est pas étonnant de constater que ces femmes sont plus nombreuses à faire appel aux services sociaux et aux services judiciaires. Bien qu'il existe actuellement sept maisons d'hébergement autochtones au Québec, ces ressources d'hébergement ne parviennent plus à répondre à la demande.

En ce qui concerne l'intervention judiciaire, des études réalisées à l'extérieur du Québec montrent qu'en général les femmes autochtones sont hésitantes à faire appel à la police et, lorsqu'elles le font, elles sont insatisfaites de l'intervention du système judiciaire (Bourque, 2008; Chartrand et McKay, 2006). Au Québec, le comité tripartite *Femmes-Justice* (2003) fait mention de l'insuffisance des services en matière de justice, du manque de sensibilisation et de formation des policiers-ères de même que de la complexité du processus judiciaire comme des obstacles auxquels sont confrontées les femmes autochtones. Les interventions du système de la justice au Québec doivent aussi être documentées, afin de mieux saisir leurs forces et leurs limites.

Cette étude comporte deux principaux objectifs :

1. décrire, analyser et comparer les formes, les manifestations, les conséquences et la dynamique de la violence conjugale vécue par les femmes autochtones;
2. identifier les ressources, les services existants ainsi que les interventions et les pratiques les plus prometteuses eu égard à la prévention et à la réduction de la violence conjugale.

Les retombées anticipées de ce projet se situent d'abord au plan du développement des connaissances de type «scientifique» et de type «expérientiel» entourant la problématique de la violence conjugale vécue par les femmes autochtones. D'autre part, la recherche permettra aussi d'identifier non seulement les meilleures pratiques déjà expérimentées par les différents-es intervenants-es des communautés mais aussi celles qui sont intéressantes auprès des femmes non autochtones en vue d'adapter ces dernières à la réalité des femmes autochtones. Ces connaissances concernant les pratiques et la problématique constitueront des données essentielles pour éclairer toutes personnes qui souhaitent aider ces femmes. Les retombées se situent aussi au plan de la formation (étudiants-es, personnes ressources autochtones) afin que l'expérience de ces derniers-ères puisse être utile à leur communauté. La production du guide des ressources est aussi une autre retombée concrète du projet.